



MAIRIE DE SAINT-ALBAN  
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL  
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 07 Mars 2025

ID : 048-214801326-20250304-04032025-AR



## ARRÊTÉ OCTROYANT UNE PERMISSION DE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-2 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le code de commerce,

VU la demande en date du 03 mars 2025, par laquelle la pizzeria Casa Pizza représentée par Monsieur Daniel GARCIN, sis 52, avenue de Mende à Saint-Alban-sur-Limagnole sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : la pizzeria Casa Pizza représentée par Monsieur Daniel GARCIN, sis 52, avenue de Mende se voit autoriser l'occupation du domaine public communal en vue d'exercice de son commerce selon les modalités suivantes figurant au plan annexe :

- Installation d'équipements mobiliers (6 tables, 24 chaises, 6 parasols) en pointe de sa propre parcelle (AD 94) ainsi que sur le domaine public devant cette même parcelle.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoquant pour une durée de 7 mois du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre de chaque année. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express.

**Article 3** : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4** : La présente autorisation annuelle est révoquant à tout moment, en cas de non-respect des prescriptions par le permissionnaire, ou pour toute autre motif d'intérêt général.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur le Préfet de la Lozère,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban-sur-Limagnole,
- Monsieur le Chef du Centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban-sur-Limagnole.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,  
Le mardi 04 mars 2025.

*Le Maire,*  
**Monsieur Samuel SOULIER**



Légende :

-  Parcelle
-  Section
-  Département
-  Communes au 01/01/2019

Bâti

-  Bâti dur
-  Bâti léger

